



REGLEMENT DE LA COURSE

1. ORGANISATION

L'événement « La Super Run » est organisé par la Fondation Jeunesse & Familles (FJF). Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site Internet dédié à la course : www.superrun.ch. Vous pouvez également les joindre au 021 644 20 30 ou par email à info@superrun.ch.

2. DOSSARD

Le retrait des dossards se fera le dimanche 24 août 2025, de 9h à 14h, devant la salle polyvalente de Tolochenaz, et ce, jusqu'à 30 minutes avant chaque départ.

Aucun·e participant·e ne pourra prendre le départ sans dossard. En cas d'absence de dossard, la finance d'inscription ne sera pas remboursée. Le dossard doit être fixé de manière visible, sur la poitrine, et ne doit pas être plié.

NOM	DISTANCE	ÂGE	TARIF EN LIGNE	TARIF SUR PLACE
BISOUNOURS	500 mètres (avec parent possible)	3 à 5 ans	15.-	25.-
BARBIDUR	1,5 km (1 tour)	6 à 8 ans	20.-	30.-
JACK-JACK	2,5 km	9 à 13 ans	20.-	30.-
JOLLY JUMPER	8,2 km	dès 16 ans	30.-	40.-
TIC ET TAC	8,6 km (en relais-duo)	dès 10 ans	40.- par équipe	50.- par équipe
TOC	4,3 km	dès 10 ans	25.-	35.-

Aucune dérogation d'âge ne sera acceptée.

3. RESPECT DU PARCOURS

Pour des raisons de sécurité et d'équité envers les autres participant·e·s, chaque concurrent·e doit obligatoirement suivre le parcours officiel. En cas de non-respect de cette règle, l'organisateur se réserve le droit de disqualifier le·la participant·e concerné·e.

4. INTERDICTIONS ET TOLERANCE SUR LE PARCOURS

Les vélos, poussettes, engins à roulettes ou motorisés, à l'exception de ceux de l'organisation, sont interdits sur le parcours. L'utilisation de bâtons de Nordic walking est autorisée uniquement sur la course Jolly Jumper de 8,6 km. Les marcheur·s·es prendront le départ en dernier. Courir avec son animal de compagnie n'est pas autorisé.

5. CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage est réalisé par la société MSO, avec des tapis de chronométrage situés au départ et à l'arrivée. Le dossard doit être porté sur la poitrine.

La course des BISOUNOURS ne sera pas chronométrée.

Pour les relais à deux, seul le temps final de l'équipe sera communiqué. Aucune réclamation ne sera acceptée.

6. ÉCHAUFFEMENT

Un échauffement collectif sera organisé sur place, animé par l'ambassadeur ou un bénévole.



7. RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement sera disponible à mi-parcours pour les courses de 8,2km et 8,6 km et à l'arrivée pour toutes les courses.

8. PRIX SOUVENIR ET PRIX SPÉCIAUX

Chaque participant-e reçoit une médaille à l'arrivée. Les prix pour les podiums sont remis sous forme de récompenses physiques :

- Aux 3 premiers de chaque catégorie d'enfants (à l'exception des Bisounours, qui recevront chacun-e un cadeau).
- Aux 3 premières équipes du duo 8,6 km.
- Aux 3 premiers de chaque catégorie hommes et femmes (adultes et course solo).

9. VESTIAIRES ET DOUCHES

Les vestiaires et douches sont accessibles à la salle polyvalente de Tolochenaz.

10. OBJETS TROUVÉS

Les objets trouvés sont remis au speaker, qui les gardera pendant la journée. Ils seront ensuite pris en charge par l'organisateur et pourront être récupérés auprès de ce dernier.

11. OBJETS DE VALEURS

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de dommage ou d'accident. Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires et sacs. Une consigne gratuite est disponible lors du retrait des dossards.

12. NON-PARTICIPATION

Aucun remboursement ne sera effectué et il ne sera pas possible de reporter l'inscription à l'année suivante.

13. ENGAGEMENT DU·DE LA PARTICIPANT·E

Les participant·e·s s'engagent à suivre les consignes de sécurité fournies par les organisateurs et à adopter un comportement respectueux de l'environnement.

14. RESPONSABILITE, ASSURANCE ACCIDENT ET VOL

La Super Run est une épreuve d'endurance qui exige une bonne condition physique. La participation se fait sous la responsabilité des coureurs-euses, à leurs propres risques. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de problème de santé ou d'accident avant, pendant ou après la course. Tout·e participant·e, quel que soit son lieu de résidence, doit être assuré·e contre la maladie, l'accident et disposer d'une couverture en responsabilité civile. En s'inscrivant, il-elle atteste de sa bonne santé et décharge l'organisateur de toute responsabilité.

15. PROTECTION DES DONNEES ET DROIT A L'IMAGE

En s'inscrivant à la Super RUN, chaque participant·e accepte que ses données personnelles soient utilisées par la **Fondation Jeunesse & Familles** pour l'organisation et la communication de l'événement, conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles.



De plus, des photos et vidéos pourront être prises par le photographe officiel et utilisées par la **FJF** sur tout support de communication (site internet, réseaux sociaux, affiches, publications, etc.), sans accord préalable ni compensation. Toute opposition doit être signalée par écrit avant l'événement à communication@fjfnet.ch.

16. ACCÈS ET HORAIRES

Lieu de l'événement : Chemin des Plantées 1, 1131 Tolochenaz

Heure d'ouverture : dès 9h à 16h

«LA SUPER RUN», Accès / Plan de situation

